

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANNIC, Dominique ROUSSELOT, Thomas BRON, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Etienne AUBRY, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR, Fanny BOQUILLET,
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET
- Collège des professionnels : Eva GALLEN donne pouvoir à Etienne AUBRY
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ, Pierrick PAINVIN

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement

G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 17
> votants : 19
Date de convocation :
le 26 juin 2026

Délibération n° 2026-07-02-007 FI

Finances : Cadre de détermination des tarifs des produits boutique et délégation au directeur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2.2.1 des Statuts de l'Établissement Industriel et Commercial Office de Tourisme de Belle-Ile tels qu'approuvés par le Conseil Communautaire du 27 janvier 2026, délibération n° 26_014_B2 ;

Vu la décision du bureau en date du 19 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt pour l'Office de Tourisme de proposer, à ses visiteurs et à ses partenaires, une boutique qui contribue à la promotion touristique du territoire et qui est également un outil de communication sur les valeurs portées par la destination Belle-Ile-en-Mer ;

La Présidente du Comité de Direction propose de donner délégation au directeur pour fixer les tarifs de ventes de produits boutiques de l'Office de Tourisme par arrêté. Dans ce cadre le directeur appliquera :

- Une remise aux partenaires de l'office de tourisme comprise entre 10 et 30% du prix de vente public, sur certains produits ;
- Une vente à prix coutant pour les 4 communes et à la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, soit pour des besoins ponctuels ne donnant pas lieu à revente, soit pour alimenter des boutiques en gestion propre sous réserve que les produits soient revendus aux mêmes tarifs publics que ceux pratiqués par l'Office de Tourisme ;

Ces tarifs feront l'objet d'un arrêté du directeur, transmis avec l'ordre du jour du comité de direction suivant son établissement ou ses modifications.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, autorise le Directeur à fixer les tarifs de ventes de produits boutique dans le cadre ci-avant déterminé.

Fait à Le Palais, le 2 juillet 2026

Marianne LE POETVIN
Présidente de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer